

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 23 avril 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 64 délégués titulaires présents

Nombre de membres représentés : 8

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOUI AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MASOERO
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cévins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grésy sur Isère	François	GAUDIN

Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montaille	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Venthon	Julien	MASSON
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués représentés :

Albertville	Bérénice LACOMBE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Albertville	Pascale MARTINOT	Ayant donné pouvoir à Julien COINTY
Albertville	Jean-Marc ROLLAND	Ayant donné pouvoir à Karine MARTINATO
Albertville	Muriel THEATE	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
Hauteluce	Esteban LAGIER	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Saint Vital	Sandra BOUZON	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Ugine	Mathieu BERTOLINI	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Ugine	Agnès CHEVALLIER GACHET	Ayant donné pouvoir à Véronique DENOISIÉ

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Habitat - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Arlysère à la SEM4V – Désignation du représentant aux Assemblées Générales – Désignation des censeurs qui siègeront au Conseil d'administration avec voix consultative – Autorisation donnée à un représentant pour exercer la présidence du Conseil d'administration de la SEM4V

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, L.1524-1 et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce relatif aux sociétés anonymes,

Vu les statuts de la SEM4V,

Vu le pacte d'actionnaires de la SEM4V,

Considérant le renouvellement du Conseil Communautaire,

Considérant la qualité d'actionnaire de l'EPCI au capital de la SEM4V,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de l'EPCI au sein du Conseil d'administration de la SEM4V,

Considérant la nécessité de désigner, en plus des administrateurs, des censeurs qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEM4V avec voix consultative,

Considérant que l'EPCI doit être représentée aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

Considérant l'intérêt de mandater un représentant habilité à prendre part aux décisions relevant de la compétence de l'Assemblée générale,

Considérant que la fonction de Président du Conseil d'administration de la SEM4V est exercée par un représentant d'une collectivité territoriale,

1. Il est proposé de désigner en qualité de représentants de l'EPCI au Conseil d'administration de la SEM4V :
 - 2 élus issus de la Commune d'Albertville
 - 2 élus issus de la Commune d'Ugine
 - 3 élus issus des autres Communes de la CA Arlysère

Il convient que l'Assemblée procède à la désignation de ses 7 représentants

Sont candidats :

Commune d'Albertville	Frédéric BURNIER FRAMBORET
Commune d'Albertville	Michel BATAILLER
Commune d'Ugine	Philippe GARZON
Commune d'Ugine	Catherine CLAVEL
Autres Communes de la CA Arlysère	André VAIRETTO
Autres Communes de la CA Arlysère	Christian EXCOFFON
Autres Communes de la CA Arlysère	Jérôme REYNAUD

2. Il est proposé de désigner en qualité de censeurs de l'EPCI au Conseil d'administration de la SEM4V :
- 2 censeurs issus de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Il convient que l'Assemblée procède à la désignation de ses 2 censeurs

Sont candidats :

Autres Communes de la CA Arlysère	Alain ZOCCOLO
Autres Communes de la CA Arlysère	Raphaël THEVENON

3. Il est proposé de désigner en qualité de représentant de l'EPCI aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEM4V :

Est candidat : Frédéric BURNIER FRAMBORET

4. Il est proposé d'autoriser un représentant de la Communauté d'Agglomération à candidater au poste de Président du Conseil d'administration de la SEM4V :

Est candidat : Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le Conseil Communautaire :

- **procède à l'élection et désigne en qualité de représentants de l'EPCI au Conseil d'administration de la SEM4V :**

Commune d'Albertville	Frédéric BURNIER FRAMBORET	72 voix
Commune d'Albertville	Michel BATAILLER	72 voix
Commune d'Ugine	Philippe GARZON	72 voix
Commune d'Ugine	Catherine CLAVEL	72 voix
Autres Communes de la CA Arlysère	André VAIRETTO	72 voix
Autres Communes de la CA Arlysère	Christian EXCOFFON	72 voix
Autres Communes de la CA Arlysère	Jérôme REYNAUD	72 voix

- **les représentants ainsi désignés sont expressément autorisés à représenter l'EPCI au sein du Conseil d'administration de la SEM4V, à y siéger, à participer aux débats, à prendre part aux décisions et aux votes, et à exercer l'ensemble des prérogatives attachées à la qualité d'administrateur, dans le respect des statuts de la société et des dispositions légales et réglementaires applicables,**
- **cette désignation est valable jusqu'à son remplacement par nouvelle délibération de l'EPCI ou jusqu'au prochain renouvellement général de l'organe délibérant,**
- **désigne en qualité de censeurs avec voix consultatives au Conseil d'administration de la SEM4V :**

Autres Communes de la CA Arlysère	Alain ZOCCOLO	72 voix
Autres Communes de la CA Arlysère	Raphaël THEVENON	72 voix

- désigne **Frédéric BURNIER FRAMBORET** en qualité de représentant de l'EPCI aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEM4V ;
- Le représentant ainsi désigné est expressément habilité à :
 - o assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM4V,
 - o y représenter l'EPCI,
 - o participer aux débats,
 - o voter toutes délibérations/résolutions,
 - o signer tout document engageant l'EPCI dans le cadre de l'AG,
 - o et, plus généralement, exercer l'ensemble des prérogatives attachées au mandat d'actionnaire.
- cette désignation est valable jusqu'à son remplacement par nouvelle délibération du Conseil Communautaire ou jusqu'au prochain renouvellement général de l'organe délibérant.
- autorise expressément **Frédéric BURNIER FRAMBORET** à exercer les fonctions de Président(e) du Conseil d'administration de la SEM4V, si cette désignation intervient lors du Conseil d'administration appelé à se tenir le 5 mai 2026, ou lors de toute séance ultérieure d'élection intervenant durant la période de validité du mandat d'administrateur,
- La présente autorisation emporte habilitation à présider les séances du Conseil d'administration, à assurer le bon fonctionnement des organes sociaux et, plus généralement, à exercer les attributions attachées à la fonction de Président(e) du Conseil d'administration, dans le respect des statuts de la SEM4V et des dispositions légales et réglementaires applicables,
- cette désignation est valable jusqu'à son remplacement par nouvelle délibération du Conseil Communautaire ou jusqu'au prochain renouvellement général de l'organe délibérant.
- autorise la transmission de la présente délibération validée à la SEM4V, pour valoir désignation officielle et mandat.

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

